Zeitschrift: Hebamme.ch = Sage-femme.ch = Levatrice.ch = Spendrera.ch
Herausgeber: Schweizerischer Hebammenverband
Band: 116 (2018)
Heft: 11

Artikel: La protection des données pertinentes de la FSSF sous la loupe
Autor: Weber-Käser, Andrea / Fillisdorf, Jean-Marc / Grylka, Susanne
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-949546

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 05.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

La protection des données pertinentes de la FSSF sous la loupe

La Fédération suisse des sages-femmes a analysé ses procédures internes, en adaptant celles qui le nécessitaient à la future version révisée de la loi fédérale sur la protection des données. Comment l'Université des sciences appliquées de Zurich protège-t-elle les données lorsqu'elle interprète la statistique des sages-femmes indépendantes? Et comment le prestataire du logiciel MoonCare procède-t-il?

TEXTE:
ANDREA WEBER-KÄSER,
SUSANNE GRYLKA,
JEAN-MARC FILLISTORF

Dans le cadre du nouveau Règlement européen sur la protection des données et de la révision prévue de la loi fédérale sur la protection des données, la Fédération suisse des sages-femmes (FSSF) a analysé celles de ses procédures internes qui ont trait à la protection des données, en les adaptant et en les optimisant là où c'était nécessaire.

Pourquoi la FSSF informe-t-elle à ce sujet?

D'une part le Règlement européen sur la protection des données, qui constitue un grand bond en avant dans ce domaine, est entré en vigueur le 25 mai 2018. D'autre part, nous avons effectué une révision complète de notre site Internet, ce qui remet automatiquement la protection des données à l'ordre du jour. En prévision de la future révision de la loi fédérale sur la protection des données, nous souhaitions être à jour et informer sur ces questions.

Qu'a révélé l'analyse des procédures internes?

En matière de protection des données, il est indispensable de se faire conseiller par un ou une spécialiste. L'analyse a démontré que nous devions optimiser certaines procédures, ce que nous avons fait. Ainsi l'équipe du secrétariat dispose maintenant d'une adresse électronique qui permet l'échange crypté des courriels. Pour la Fédération, c'est une nécessité, notamment lorsqu'il s'agit de répondre de manière conforme à des plaintes écrites de clientes et de les transmettre aux présidentes de section; ou d'envoyer des données de clientes aux diverses organisations professionnelles traitant avec les assurances maladie. Par ailleurs, il était important d'établir une déclaration de confidentialité qui englobe toutes les thématiques internes liées à la protection des données afin que chaque membre puisse savoir quelles données sont enregistrées, collectées et interprétées, avec quel outil d'analyse et dans quel but. Cette déclaration doit en outre démontrer quelle personne est responsable de la protection des données au sein de la Fédération et à qui on peut s'adresser si on veut faire valoir ses droits à propos de cette protection, par exemple le droit à l'information ou le droit au traitement restreint.

«Ainsi l'équipe du secrétariat dispose maintenant d'une adresse électronique qui permet l'échange crypté des courriels.»

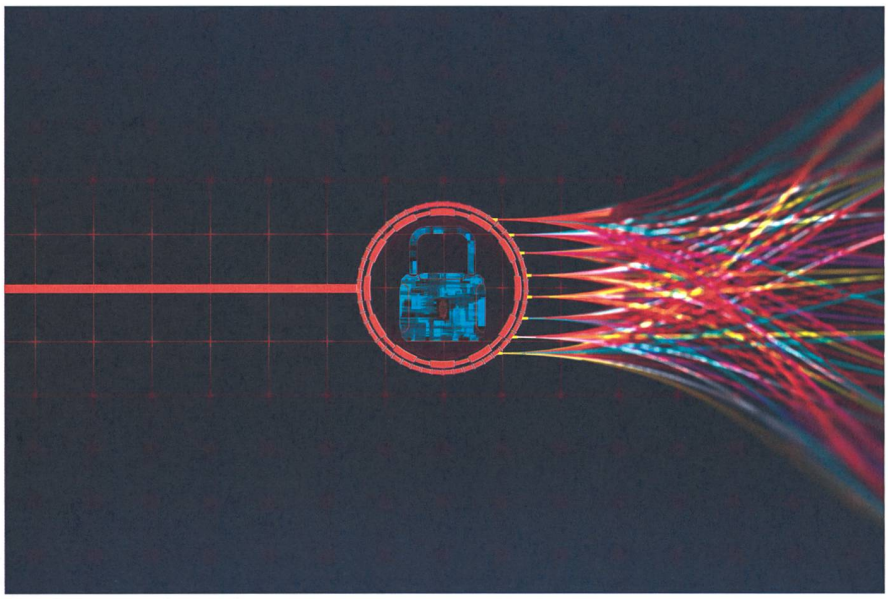

iStockphoto 873055760, MF3d

Quels ont été les obstacles rencontrés lors de l'optimisation des procédures internes?

Comme c'est souvent le cas, le diable se cache dans les détails. D'une part nous avons dû acquérir d'importantes connaissances. D'autre part, il a fallu examiner des procédures – existant depuis des années – par rapport à leur conformité à la protection des données et, le cas échéant, les adapter, ce qui a exigé beaucoup de temps et mobilisé plusieurs personnes, ou a été techniquement difficile. Ainsi par exemple, une infolettre ne peut être dénommée «infolettre» que si l'on a été informé·e au préalable qu'on la reçoit en tant que membre et qu'on peut se désabonner en tout temps. Afin de satisfaire à ces exigences, nous avons fait programmer un nouveau modèle d'infolettre qui sera réalisé en décembre sur notre nouveau site Web. La désinscription sera donc possible. Un autre problème a été la «transmission de données à des tiers», qui a nécessité un examen minutieux et le renouvellement de certaines déclarations de confidentialité.

Comme la FSSF est une petite organisation disposant de peu de moyens, certains aspects de la protection des données sont prioritaires. Nous avons donc mis l'accent sur la déclaration de confidentialité, qui contient tous les points pertinents permettant à chaque membre d'être informé·e, et sur la possibilité des courriels cryptés.

AUTEURE

Andrea Weber-Käser,
secrétaire générale de la Fédération suisse des sages-femmes.

Sources

Le Conseil fédéral (1992) Loi fédérale sur la protection des données. www.admin.ch

Préposé fédéral à la protection des données et à la transparence (2018) Règlement de l'Union européenne. www.edoeb.admin.ch

Grüter, U. (2018) Folgen der EU-Datenschutzverordnung für Verbände. *Fachzeitschrift für Verbands- und Nonprofit-Management*, 2/2018, 50ff.

Gestion de la base de données par l'Université des sciences appliquées de Zurich

L'interprétation de la statistique des sages-femmes indépendantes est assurée par le Centre de recherche en sciences sages-femmes de la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW). Les fournisseurs de logiciels transmettent les données à la ZHAW, qui en assure la mise à jour, l'interprétation et l'archivage sur son serveur.

Où se trouve le serveur de la ZHAW?

La ZHAW gère son propre centre de calcul, situé en Suisse.

Où sont stockées les sauvegardes, effectuées régulièrement, des données et documents?

Les sauvegardes sont aussi stockées au centre de calcul de la ZHAW. Les administrateurs du centre de calcul peuvent rétablir des données, mais n'ont pas accès aux classements et fichiers, qui sont cryptés.

Les données sont-elles stockées en sécurité sur le serveur de la ZHAW et qui peut y accéder?

Les données sont sécurisées de manière appropriée. Par ailleurs, leur accès est limité comme suit: la cheffe de projets statistiques des sages-femmes indépendantes et la directrice du Centre de recherche en sciences sages-femmes possèdent des droits d'administrateur qui les autorisent à réglementer les accès au classement sécurisé. Les droits d'accès se limitent aux deux administratrices du classement et à une collaboratrice scientifique qui participe au projet. Les autres collaborateurs et collaboratrices de la ZHAW n'ont accès ni aux données ni aux codes d'analyse.

«Les administrateurs du centre de calcul peuvent rétablir des données, mais n'ont pas accès aux classements et fichiers, qui sont cryptés.»

Les données sensibles qui sont transmises à la ZHAW sont-elles protégées?

Oui, la ZHAW prend toutes les mesures nécessaires (y compris l'anonymisation) permettant de répondre aux exigences de la loi sur la protection des données. La statistique ne mentionne pas les noms des mères, mais leurs numéros AVS. Il s'agit de numéros générés aléatoirement qui ne permettent pas de reconnaître les personnes (renseignement obtenu par téléphone du Département des assurances sociales, DAS, Zurich, le 20 septembre 2018). Seul le DAS sait à qui sont attribués les numéros. Les employé·e·s de la ZHAW n'ont aucun moyen de connecter des numéros AVS et des personnes. A la demande des sages-femmes et de certains prestataires de logiciels, les numéros AVS sont en outre cryptés, ce qui offre une sécurité supplémentaire empêchant l'identification des mères.

La statistique des sages-femmes indépendantes tient-elle compte de la protection des données et des principes éthiques?

Oui, les exigences de la loi sur la protection des données sont respectées dans la mesure où les données sont transmises, interprétées et archivées anonymement, puis conservées de façon sécurisée. Le Centre de recherche en sciences sages-femmes de la ZHAW demandera prochainement à la commission d'éthique du canton de Zurich d'enquêter sur les responsabilités. La commission vérifiera si la statistique des sages-femmes indépendantes entre dans le champ d'application de la loi relative à la recherche sur l'être humain et, si tel était le cas, si les dispositions légales sont respectées. S'il s'avère que la commission d'éthique n'est pas compétente ou si une autorisation d'éthique est accordée, la pertinence de la statistique sera confirmée.

La ZHAW transmet-elle des données à des tiers?

Non, les données sont la propriété de la FSSF et la ZHAW n'a pas le droit de la transmettre à des tiers. Seule la FSSF y est autorisée.

AUTEURE

Susanne Grylka,
responsable suppléante et enseignante au Centre de recherches en sciences sages-femmes, Institut des sages-femmes, Haute école des sciences appliquées de Zurich, Winterthour.

Sécurité du software MoonCare

La sécurité est un thème fondamental pour Gammadia SA car les applications que nous développons contiennent des données sensibles. La sécurité englobe plusieurs aspects sur lesquels nous travaillons en permanence. Cela nous permet de répondre avec confiance aux questionnements des utilisatrices de MoonCare.

Mes données dans MoonCare sont-elles en sécurité?

MoonCare est basée sur une plateforme web SaaS (*Software as a Service*) protégeant les données de ses client·e·s grâce à des contrôles à chaque niveau, depuis la partie physique jusqu'aux applications. Basée exclusivement en Suisse, l'infrastructure physique de MoonCare est gérée à distance auprès d'un des plus importants hébergeurs, avec réplication sur deux sites distants. La communication entre les utilisatrices MoonCare et nos serveurs est cryptée, basée sur une authentification forte (256-bit *Secure Socket Layer*, SSL), avec une note de A (la qualité de l'encryption peut être testée en ligne, p. ex. sur SSL Labs). Tous nos systèmes sont mis à jour (patchs) en permanence pour éviter tout risque d'attaque externe.

Seule responsabilité de la sage-femme: mettre à jour régulièrement le système d'exploitation et le navigateur de son ordinateur/tablette/smartphone.

Mon mot de passe est-il sécurisé?

Les mots de passe de nos utilisatrices sont fragmentés et ils ne sont jamais enregistrés en format texte. Les accès aux données sont protégés par un mécanisme de contrôle qui interdit à une utilisatrice d'accéder aux données qui ne lui appartiennent pas.

Seule responsabilité de la sage-femme: choisir un mot de passe assez long (une phrase p. ex.) et le mémoriser. Ne pas l'écrire quelque part.

Y a-t-il un risque que je perde des données?

Toutes les données de MoonCare sont intégralement sauvegardées chaque heure. Cela se fait automatiquement, sans aucune intervention de la part des utilisatrices. Les backup sont conservés sur deux sites distants. Pour répondre aux exigences légales, toutes les données sont conservées au minimum pendant dix ans. Si la sage-femme le souhaite, elle peut en plus enregistrer une copie PDF du dossier sur le disque dur de son ordinateur.

Est-ce que je peux tout le temps accéder à MoonCare?

Il est important que les sages-femmes puissent se connecter en tout temps sur MoonCare, sans aucune interruption ni perte de données. Pour éviter au maximum tout maillon faible, nous investissons des moyens conséquents pour que chaque élément de notre infrastructure soit doublé:

- Nos centres de données ont plusieurs connexions internet et plusieurs alimentations électriques.
- Les données productives sont enregistrées simultanément sur plusieurs serveurs eux-mêmes situés sur deux sites distants.
- De plus, les backups sont stockés sur un site externe supplémentaire.

Les utilisatrices sont informées par e-mail à l'avance des éventuelles coupures pour raison de maintenance. En cas de coupure non prévue, notre système de piquet 24h/24 365j/an sera immédiatement averti, permettant ainsi une réaction immédiate de jour comme de nuit. Ainsi, les données sont accessibles en tout temps.

Seule responsabilité de la sage-femme: avoir une connexion internet de qualité normale.

Comment être certaine que je suis la seule à accéder à mes données?

L'architecture de MoonCare permet une étanchéité totale des données entre les comptes des utilisatrices. Toutes les actions sur la base de données sont sécurisées et contrôlées afin de s'assurer de ne permettre la lecture ou l'écriture qu'à la sage-femme ayant accès à ce dossier. De plus, seule l'application MoonCare a accès à ces données.

Tous·tes les employé·e·s de Gammadia SA sont soumis contractuellement au secret professionnel. Seul·e·s les employé·e·s autorisé·e·s ont accès à l'infrastructure de production et les accès sont clairement identifiés. L'accès aux données de nos utilisatrices ne se fait qu'en cas de besoin et toujours avec l'accord de l'utilisatrice (p. ex. pour le support ou pour des raisons de maintenance). L'accès aux dossiers partagés est restreint exclusivement aux utilisatrices ayant été invitées spécifiquement pour ce dossier.

Seule responsabilité de la sage-femme: avant de partager un dossier, faire signer l'autorisation à la mère (au moyen du document disponible dans l'onglet «documents» de MoonCare).

Quelles sont les informations qui sont transmises pour la statistique?

Seuls les champs clairement indiqués dans MoonCare sont envoyés à la statistique. Les données concernant la statistique sont envoyées de manière anonymisée. Dès 2019, le numéro AVS sera également crypté; ainsi, il ne sera définitivement plus possible d'identifier la mère.

Seule responsabilité de la sage-femme: pour la facturation électronique, choisir d'envoyer ou non certaines données sensibles aux assurances (raisons des visites risque ou du monitoring fœtal).

Grâce à nos efforts dans ces différents domaines ayant trait à la sécurité, nous pouvons fièrement annoncer que:

- nous n'avons jamais perdu de données;
- aucune personne non autorisée n'a accédé à des données sensibles;
- nous offrons un taux de disponibilité particulièrement haut (>99,9%).

AUTEURE

Jean-Marc Fillistorf,
directeur général, Gammadia SA.
www.gammadia.ch